

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

Compte Rendu du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN

Séance du 21 Septembre 2021 à 18H30

Date de la convocation : 14/09/2021

Sont Présents : Chantal BARDIN, Elisabeth DUCHATELET, Mélanie MENGHINI, Cédric BREISSAND, Jérôme DENEUVE, Olivier RAMBEAUX,

Excusés : Frédéric DELAYE

Mme Chantal BARDIN ouvre la séance à 18 h 32

Le conseil nomme Olivier RAMBEAUX, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Validation du conseil municipal du 20 Juillet 2021
- 2) Point sur la commission d'appel d'offre, sur les travaux et réhabilitation du bâtiment de la mairie et demande de subventions
- 3) Adressage validation des noms des voies
- 4) Déploiement du référentiel budgétaire et comptable M57 et comptes financiers uniques
- 5) Compteur ENEDIS changement de compteur
Compteur EAU non répertorié Mélan
- 6) Retour sur ONF et Commune forestière.
- 7) Retour sur la clect
- 8) Motion sur le passe – sanitaire et ses effets
- 9) Questions diverses

.....

1) Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 Juillet 2021 :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 6

2) D 2021 19 Réhabilitation du bâtiment de la mairie

Madame le Maire rappelle que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 02 juillet 2021 pour procéder à l'ouverture des plis et notifier toutes les entreprises qui se sont inscrites dans le projet avec un devis et tous les critères spécifiques nécessaire, elles étaient au nombre de 7.

La commission d'appel d'offres s'est de nouveau réunie le 20 juillet afin de choisir les entreprises retenues.

Les offres ayant été infructueuses, sauf une (SE3V) un nouvel appel d'offres a été réalisé dont la date limite est le 13 octobre 2021.

L'estimatif des travaux prévisionnels pris en compte pour le plan de financement dans la délibération du 16 décembre 2020 était de 166 574.67 euros HT, le coût estimatif réévalué à ce jour est de 197 000.83 euros HT soit une augmentation de 30 426.16 euros.

Madame le Maire rappelle également que la commune n'a pas obtenu la subvention DSIL prévu sur le plan de financement pour un montant de 26 514.93 euros.

Le montant à charge pour la commune se trouve donc augmenté de 56 914.09 euros, ce qui représente une lourde charge financière.

Des investigations ont été faites pour trouver de nouveaux financements, la Région pourrait être sollicitée au titre du FRAT, dans la limite de 80% de financement public.

Après délibérations, le conseil municipal approuve le nouveau montant des travaux réévalué à 197 000.83 euros HT, soit 224 454.07 euros TTC.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 6

3) D 2021 20 Adressage

Madame Le Maire rappelle que le conseil municipal doit acter les noms des voies, le numérotage se fera dans un deuxième temps par P2A.

Par délibération du 21/09/2021, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Les propriétaires de voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil Municipal :

- ✓ De valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales dont la liste est annexée à la présente délibération,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ D'adopter les dénominations suivantes reprises dans le tableau de dénomination final :

Route de Fontbelle

Route du Castellard

Route de Costeplane

Chemin du Villard

Chemin de la Faysse

Chemin de la Combe

Chemin de Mounis

Chemin de Saint Estève

Impasse de l'ancienne école

CONTRE : 0

ABSTENTION ; 0

POUR : 6

D 2021 21 M57 Déploiement du référentiel budgétaire et comptable M57 et du compte financier unique

Madame le Maire informe le conseil que le référentiel comptable et budgétaire M57 va remplacer au 1er janvier 2024 la quasi- totalité des nomenclatures actuellement utilisées. Porteur des dernières innovations tant comptables que budgétaires, le référentiel M57 a été conçu pour être applicable par les différentes catégories de collectivités territoriales (régions, départements, métropoles et intercommunalités, communes). Il constitue en cela une simplification administrative majeure tant pour la gestion comptable et financière que pour la formation des agents de ces collectivités.

Afin de préparer au mieux cette échéance du 1er janvier 2024 et pour alléger le volume des basculements à la M57, Madame le Maire propose d'en anticiper le déploiement au 1er janvier 2022.

Un déploiement anticipé permettra aux collectivités préfiguratrices de bénéficier plus rapidement des souplesses de gestion offertes par la M57 et de bénéficier d'un accompagnement plus étroit par les services de la DDFiP.

Après délibérations, le conseil municipal approuve le déploiement du référentiel M57 et la mise en place du compte financier unique au 1^{er} janvier 2022

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 6

4) D 2021 22 Compteur ENEDIS et compteur d'eau communal

ENEDIS : Madame le Maire expose le fait que dans le cadre des missions de service public d'Enedis, le remplacement des anciens compteurs électriques par le nouveau compteur communicant se poursuit. La sécurité des clients et des techniciens d'intervention est une priorité d'Enedis : des mesures sanitaires spécifiques ont été mises en place pour protéger la santé de chacun. Leurs équipes sont également à notre disposition pour nous apporter toutes les informations pratiques sur le nouveau compteur Linky.

Après délibérations, le conseil municipal approuve le remplacement du compteur de la mairie.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 Pour : 6

EAU : Madame le Maire informe le conseil du signalement par deux techniciens d'un troisième compteur d'eau sur le bâtiment communal de Mélan qui est non répertorié auprès du service EAU de l'agglomération qui demande à ce qu'il soit pastillé (c'est-à-dire bloqué) ou qu'il soit créé ce qui engendrera des frais d'abonnement.

Il s'avère que ce compteur a été conservé par l'ancienne municipalité afin de permettre en cas de besoin la possibilité d'intervenir avec une arrivée indépendante des logements.

Le conseil se prononce pour garder ce compteur.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 Pour : 6

5) ONF Alexandre Jourdan 10/09/2021

Madame le Maire donne un compte-rendu des différents rendez-vous réalisés :

- a) **Alexandre JOURDAN** a prévu la coupe de bois de la forêt communale, celle – ci doit être proposée à la vente, prochainement.

Samedi 2 octobre à 9h30 au Col de Fontbelle : une randonnée est prévue sur le thème de l' « Histoire des campagnes de reboisement hier et demain » (ONF et Géopark), peut-être inauguration du sentier découverte.

- b) Un rendez-vous avec Monsieur Mathieu Vincent de P2A, responsable des chemins est prévu mardi 28/09/2021 10 heures pour échanger et faire le point sur les chemins de randonnée.

c) COMMUNES FORESTIERES

Une réunion avec Madame Sandrine Cosserat, présidente de l'association a eu lieu mardi 14 septembre à 14H. Une présentation de cette association a été faite par le présidente et Monsieur Geoffrey Cresson stagiaire.

Les équipes des Communes forestières sont à l'écoute des élus locaux pour les accompagner dans leurs problématiques et leurs projets en tant que propriétaires de forêt, aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage de bâtiments mais aussi responsables de la sécurité.

La Fédération nationale des Communes forestières représente les intérêts de ses membres auprès des instances décisionnelles : européennes, nationales et locales. Elle est force de propositions dans l'élaboration des politiques liées à la forêt et au bois et fait reconnaître le rôle des élus forestiers, garants de l'intérêt général.

- Nous sommes adhérents via P2A
- -Défense des intérêts des collectivités, notamment dans le cadre du nouveau contrat Etat/ONF qui prévoit l'apurement du déficit en contrepartie d'une réduction d'effectifs et de l'augmentation de la contribution des communes pour la mission de service public (de 2€ à 7€ /ha), sans tenir compte des suggestions alternatives (rapport députée Anne-Laure Cattelot, manifeste des communes forestières.)
- Mission de service public : programme d'aménagement durable 2014 (diagnostic, desserte, DFCI, protection des espèces, programmation des prélèvements)
- -Promotion de la filière bois (aménagement urbain, construction, réseaux de chaleur) en partenariat avec l'association Bois des Alpes et la Mission locale bois énergie.
- - Forêts pédagogiques en partenariat avec Education Nationale et ONF.
- -Information et appui :
- -Sylvopastoralisme (Conventions avec bergers).
- -OLD (obligations légales de défrichement) possibilité de subventions régionales
- -Opérations biens sans maîtres (durée ramenée de 30 à 10 ans fiscalité biens non bâtis)
- -Programme de formations :
- 23/11 Risques d'incendie et OLD
- 19/10 Maîtriser la commercialisation du bois
- -Veille à flécher les fonds européens, d'Etat ou régionaux sur la gestion durable de la forêt
- -Assure un suivi des dépérissements des bois et des dispositifs de reboisement

En juin dernier les communes forestières ont appris que **Le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14.000 communes et collectivités forestières françaises** pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

Pour faire bon poids, le futur Contrat Etat-ONF prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

Nos Communes ne peuvent être la variable d'ajustement à l'équilibre du budget de l'ONF et de surcroît, faire les frais des suppressions de postes sur le terrain, dégradant un maillage territorial pourtant essentiel. Ces mesures sont d'autant plus injustes que nous avons soutenu sans relâche la filière bois et ses emplois, dans une guerre commerciale mondiale des matières premières.

Enfin, les Communes et collectivités forestières font face à une tempête sanitaire silencieuse qui détruit inexorablement nos forêts, impactant fortement les budgets locaux.

Après délibérations, le conseil municipal approuve la Fédération nationale des Communes forestières et le vote de la motion ci-dessous pour le retrait de ces mesures inacceptables et incohérentes.

CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 6

6) Rapport sur la CLECT

1. Election du président, M. Marc Bondil et Vice-présidente Mme. Carole Toussaint
2. Vote du règlement intérieur avec un ajout article 2 sur les modalités de dissolution (si agglomération dissoute ou change de régime de fiscalité)
3. Transfert des eaux pluviales urbaines :
 - Investissement HT (PAA récupère la TVA)
 - Coût de réalisation du schéma directeur retiré
 - Clause de revoyure
 - Possibilité de fond de concours pour travaux
 - Investissement : 310 000 euros
 - Fonctionnement : 120 000 euros TTC avec convention de gestion déléguée aux communes et remboursement à hauteur de 80% de l'attribution compensatoire. Les 20% représentent les coûts administratifs d'instruction de dossiers, mise à jour SIG,...
 - Pour le Castellard-Mélan, elle est de 303,60€ en exploitation (avis d'urbanisme) et 0 en investissement. Le patrimoine retenu (Mélan) est de 0,6 ha et 0 km (20 m) de canalisations ou fossés.
 - Notre attribution de compensation passe donc en 2022 de 433,64 à 130.04 euros

7) Motion sur le passe-sanitaire et ses effets

Madame le Maire propose à son conseil municipal que soit rédigé un courrier à adresser à la Préfecture, dans le même sens que le courrier qui a été rédigé par le conseil municipal de Thoard, afin de faire le bilan négatif constaté en termes de perte de service et aide à la personne suite à la mise en place du passe-sanitaire

CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 6

Questions diverses

Murs en pierre sèches

Monsieur Jérôme Deneuve 2^{ème} adjoint fait un point sur sa visite avec IT 04 concernant la rénovation des murs en pierre sèche de la commune. Il en ressort que certains seront pris en compte et une étude de faisabilité va être réalisée (parking de la mairie par exemple), la maison technique va évaluer l'emprise des parcelles. La commune gèrerait la partie administrative en collaboration avec les propriétaires ; la fontaine publique sera réparée dans la foulée mais malheureusement beaucoup ne pourront être rénovés.

Entretien général des extérieurs communaux

Madame le Maire souligne le fait que certains abords ne sont pas bien entretenus du fait du passage unique de l'Adit et du fait qu'en cette saison l'herbe recommence à pousser. Une réunion de travail sera réalisée afin de pouvoir se répartir les tâches les plus urgentes sans avoir recours à une entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20 heures 07**